

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-084

SERVICE : Direction de la Construction, du Patrimoine et des Moyens Généraux

OBJET : Travaux de réfection des vestiaires sinistrés de la JL Bourg à Ekinox à Bourg-en-Bresse- Attribution du marché

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-46 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller délégué Monsieur Michel LEMAIRE dans les domaines de la Construction, des Travaux et du Patrimoine, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT le recours à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour des raisons techniques pour les travaux de réfection des vestiaires sinistrés de la JL Bourg à Ekinox à Bourg-en-Bresse ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société BATIREPRISES (69300 Saint-Priest) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

DÉCIDE

D'ATTRIBUER le marché ayant trait à la réfection des vestiaires sinistrés de la JL Bourg à Ekinox à Bourg-en-Bresse à la société BATIREPRISES (69300 Saint-Priest) pour un montant de 118 328,28 € HT.

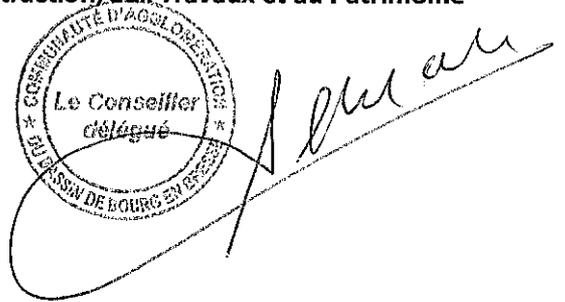
Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 29 avril 2025.

Pour le Président et par délégation,

Michel LEMAIRE

Conseiller délégué à la Construction, aux Travaux et au Patrimoine



The image shows a circular official stamp of the Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. The text inside the stamp reads "Le Conseiller délégué". A handwritten signature, which appears to be "M. Lemaire", is written over the stamp and extends to the right.